

# LE PORTEUR DE PROJET

## LE GROUPE GE RENEWABLE ENERGY

**GE Renewable Energy** combine l'une des gammes de technologies de production d'énergie renouvelable les plus complètes et diversifiées et l'une des plus larges capacités « tout-en-un » de l'industrie.

Le portefeuille de produits actuel comprend des solutions de production d'énergie éolienne à terre et en mer, d'énergie hydroélectrique ainsi que d'autres énergies renouvelables, depuis les composants individuels aux centrales clés en main, avec des services allant de la conception au développement, de la fourniture de turbines et composants à la construction de centrales électriques ainsi que de l'exploitation à la maintenance.

**GE Renewable Energy** dispose aujourd'hui d'une capacité installée de plus de 400 GW à travers le monde. Le siège du groupe est en France et celui-ci compte plus de 22 000 employés dans 55 pays, dont plus de 1500 en France.

Le projet est porté par **GE Energy Services France** dont le siège est à Nantes.

L'équipe de développement de projet éolien terrestre travaille conjointement avec l'équipe des ventes à Boulogne-Billancourt ainsi que les équipes commerciales et techniques à Belfort et Barcelone.

Aujourd'hui ce sont près de 350 MW qui sont développés dans les territoires Est de la France et environ 730 MW qui sont exploités partout ailleurs.



GE dispose en France de plus de 360 éoliennes installées pour une puissance cumulée de 730MW.

# LE DEVELOPPEMENT DU PROJET

## Les grandes lignes de la procédure

Indépendamment des critères techniques et économiques qui conditionnent sa faisabilité, **la réalisation d'un parc éolien nécessite principalement l'obtention d'une « Autorisation Environnementale Unique » délivrée par le Préfet** après présentation d'un dossier par le porteur de projet.

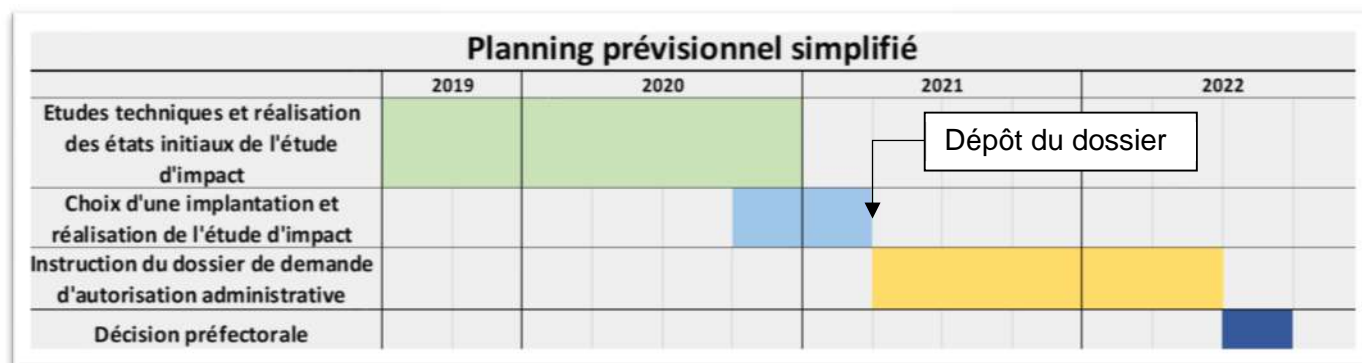
Le dossier du porteur de projet doit comporter notamment une étude d'impact qui traite de l'ensemble des impacts que peut avoir le projet sur son environnement : impact sur le paysage, sur le bruit, sur la nature, sur la santé, sur les infrastructures... **La première phase de développement du projet va concerner la réalisation des expertises permettant d'établir l'état initial du site** à partir duquel pourront être défini les impacts. Des études techniques, entre autres de mesures acoustiques et de mesures de vent vont également être réalisées.

L'ensemble, débuté cet été 2019, doit se dérouler jusqu'à la fin de l'année 2020 après quoi l'étude d'impact pourra être réalisée et la position et le type d'éolienne choisis.

**L'instruction du dossier administratif de demande d'autorisation unique se déroule sur 12 à 18 mois**, et comporte une enquête publique.

Après la décision préfectorale, si celle-ci est positive et en l'absence de recours, la construction du projet peut débuter dans les deux à trois ans.

**Un mât de mesure de vent d'une hauteur de 120m va être installé sur le site à la fin de l'année 2019 à Fontaines-les-Sèches.**



## L'information et la concertation

Pour la retranscription des informations sur le projet et l'animation de la concertation, **GE Energy Services France a mandaté la société ELAN Energies Nouvelles**, société indépendante spécialisée dans les énergies renouvelables et le dialogue avec les territoires.

**ELAN Energies Nouvelles** produira les lettres d'informations sur le projet, tiendra les permanences d'informations u côté du porteur de projet, en fera des comptes rendus à partir des contributions des participants, et réalisera la concertation préalable avant la constitution du dossier administratif.

Une première permanence d'information va avoir lieu le **Judi 10 Octobre à la salle des fêtes de Fontaines-les-Sèches entre 14h30 et 20h30**. Elle se déroulera **sur rendez-vous sous forme d'entretiens individuels ou en petits groupes d'environ une demi-heure**.

Les rendez-vous pour les permanences publiques sont à prendre à compter du **3 Octobre 2019** par téléphone auprès de **M. BENOIT d'ELAN Energies Nouvelles au 06 82 57 77 24**.

# Lettre d'information N°1

## Projet de parc éolien dans les bois communaux de Fontaines-les-Sèches et Savoisy

**Septembre 2019**

**Madame, Monsieur,**

**Chères habitantes, chers habitants,**

Le projet d'implanter un parc éolien dans la forêt communale et dans le bois de la Buchaille est à l'étude sur le territoire de nos communes de Fontaines-les-Sèches et de Savoisy. Nos conseils municipaux ont accordé leurs soutiens à ce projet porté par la société **GE Energy Services France** qui, s'il s'implante, concernerait pour l'essentiel des terrains communaux.

Le vent régulier et les grands espaces disponibles rendent notre région très propice à l'éolien terrestre qui s'y développe fortement depuis quelques années. La poursuite du développement de la production d'électricité éolienne est un des piliers de l'augmentation de la production d'électricité renouvelable exigée par la transition énergétique engagée par notre pays.

Souvent sollicités pour différents sites potentiels sur nos communes, nous sommes soucieux de valoriser au mieux cette richesse qu'offre le territoire en choisissant un site isolé des habitations (à plus d'un kilomètre en forêt) et pour lequel la plupart des terrains sont communaux : l'implantation d'éolienne sur ces terrains permettrait qu'un loyer soit versé directement aux communes en plus des retombées fiscales, profitant ainsi à l'ensemble de la collectivité et ses projets sur le long terme.

Pour que ce projet réussisse nous souhaitons qu'il soit développé en toute transparence avec les habitants de nos communes et les riverains du site. Pendant toute la phase d'étude du projet qui doit durer environ deux ans, des informations régulières sur ses avancées vous seront proposées au travers de lettres d'informations comme celle-ci alternant avec la tenue de permanences d'informations à Fontaines-les-Sèches ou à Savoisy. Au terme de la phase d'étude et avant la finalisation du projet, une concertation préalable sera organisée permettant à chacun d'apporter ses contributions, suggestions et opinions sur le projet.

En espérant votre participation nombreuse,

**M MONTENOT**

**Maire de Fontaines-les-Sèches**

**M SALOMON**

**Maire de Savoisy**



## Permanence d'information

Une première permanence d'information va avoir lieu le **Judi 10 Octobre à la salle des fêtes de Fontaines-les-Sèches entre 14h30 et 20h30.**

La permanence se déroulera sur rendez-vous à prendre auprès de Monsieur BENOIT d'ELAN Energies Nouvelles mandaté par le porteur de projet (voir détails à l'intérieur).



# L'ÉOLIEN TERRESTRE

## Première approche : le guide de l'ADEME

L'énergie éolienne présente de nombreux atouts : elle n'émet pas de gaz à effet de serre, elle est inépuisable et largement disponible en France, elle contribue à notre indépendance énergétique, elle crée des emplois, elle génère peu de déchets quand les éoliennes arrivent en fin de vie.

L'énergie éolienne bénéficie du soutien de nombreux citoyens convaincus de son intérêt et de son efficacité mais elle soulève aussi des interrogations.

**L'ADEME a publié un guide sur ces questions, « l'éolien en 10 questions »** mis à jour au printemps qui vous permettra si vous le souhaitez de mieux connaître l'énergie éolienne.

Les questions abordées sont les suivantes :

- En quoi l'énergie éolienne est essentielle en France ?
- Comment fonctionne une éolienne ?
- Pourquoi une éolienne ne tourne pas tout le temps ?
- Une éolienne fait-elle du bruit ?
- Y a-t-il un danger pour les oiseaux et les chauves-souris ?
- Pourquoi installe-t-on des éoliennes en mer ?
- Installer des éoliennes, combien ça coûte et combien ça rapporte ?
- Combien d'emplois sont créés grâce à l'éolien ?
- Comment sont prises les décisions pour installer un parc éolien ?
- Comment fonctionne un projet participatif ou citoyen ?



Ce guide vous est distribué en même temps que cette lettre d'information. Des informations complémentaires sur les sujets qui y sont traités pourront vous être apportées lors des permanences d'informations.